

École Provinciale  
de Soins Infirmiers

**E P S I**





## INFIRMIER(E) AUJOURD'HUI

S'engager aujourd'hui dans le secteur de la santé et du bien-être, c'est avoir la perspective d'un emploi durable, avec des valeurs fondées sur l'humain.

La croissance de la population, l'allongement de la durée de vie, le stress de la vie quotidienne, l'aspiration au temps libre et à pouvoir rester jeune, dynamique et en forme le plus longtemps possible, la recherche d'équilibre, de médecines douces et préventives, font de la santé et du bien-être un secteur en forte expansion.

S'inscrire à l'EPSI c'est bénéficier :

- D'une formation de 3 ans et demi qui alterne les périodes de cours et de stages
- D'un coût limité de la formation
- D'une évaluation essentiellement formative grâce à laquelle l'étudiant apprend à s'auto évaluer
- D'une aide pour les étudiants étrangers en matière de démarches administratives et dossiers d'équivalence



## Le métier : « Prévenir, guérir et soulager »

L'infirmier prodigue des soins de nature préventive, curative ou palliative afin d'améliorer, maintenir et restaurer la santé. Il a un rôle de collaboration important avec l'équipe soignante. Quel que soit son lieu d'exercice il assure, avec l'aide-soignant qui travaille sous sa délégation, les soins d'hygiène, de confort et de sécurité du patient, des soins de santé préventifs et curatifs, des soins infirmiers spécifiques et autonomes.

L'infirmier ne peut définir lui-même le traitement d'un patient, mais il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications thérapeutiques. L'infirmier se doit, après avoir évalué les besoins du malade et posé un diagnostic, d'établir un plan de soins et d'en organiser la mise en œuvre.

L'infirmier fait le lien entre le malade et le milieu hospitalier. Il est à l'écoute du patient, rencontre les familles et assure un accompagnement et un suivi psychologique. Le métier est éprouvant physiquement et psychologiquement.

Pour s'épanouir dans ce métier, l'organisation et l'analyse rapide d'une situation sont des atouts. Sur le plan psychologique, la maturité et la capacité à prendre du recul permettent de côtoyer la maladie et la mort en se préservant le mieux possible.

**« Guérir parfois, soulager souvent, écouter toujours »**

*Louis Pasteur*



## Un peu d'histoire : « Sorcier(e)s- sages-femmes, infirmière(s) ».

Elaborée par les femmes autour de la fécondité, la fonction soignante issue des savoirs constitués par l'observation de la nature, s'est transmise oralement de génération en génération à travers le temps.

Ainsi, les soins visant à stimuler les forces de vie sont plutôt destinés aux femmes : « Prendre soin », tandis que les traitements « pour lutter contre le mal » sont affaires d'hommes : « Faire des soins ».

Au début du Moyen Âge, le corps qui était en harmonie avec la nature, est frappé d'interdit. La femme devient source de péché lié au diable. Son pouvoir de donner la vie et sa connaissance des plantes et de la nature paraissent incontrôlables et donc suspects.

Pour exercer des soins, la femme devra donc entrer dans les Ordres. Les qualités de la soignante de l'époque sont « la charité, la disponibilité, le dévouement, l'obéissance et l'abnégation ».

Les hommes gèrent les soins liés aux corps blessés à la chasse ou à la guerre. Lors des croisades, des corps d'infirmiers étaient attachés aux armées. Des forçats infirmiers sont enrôlés dans les hôpitaux sous la surveillance des sœurs hospitalières.

Le Fléau de la première guerre mondiale est l'infection des blessures, la fonction du personnel hospitalier et sa valorisation deviennent une priorité : des infirmières sont formées en Angleterre, et en 1907 la première école belge d'infirmières laïques est créée à Bruxelles et propose des cours d'anatomie, de physiologie, de techniques de soins, et d'hygiène.

Après la seconde guerre mondiale, avec le développement de l'antibiothérapie et des techniques d'exploration, on assiste à l'apparition de médecins spécialisés et les infirmières s'approprient de nouvelles compétences médicales. Le métier d'aide-soignant est créé.

Le rôle de l'infirmier est de plus en plus important, et le désir de valorisation croissant. Le métier est actuellement repensé de manière à pouvoir allier maîtrise des technologies et sens de l'humain.



## L'ÉCOLE PROVINCIALE DE SOINS INFIRMIERS

Un travailleur du secteur des soins aux personnes (home, crèche, hôpital...) continue à percevoir le salaire de son employeur qui lui reçoit une subvention pour assurer son remplacement, et est assuré de retrouver sa place à l'issue de sa formation.

### Diplômes

#### **Enseignement professionnel :**

A l'issue d'une première année réussie :

- Le certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur-CESS (s'il n'a pas été obtenu au cours des études précédentes) et une équivalence au titre d'aide-soignant(e).

A l'issue de la dernière année :

- Brevet d'Infirmier(e) Hospitalier(e).



## Débouchés

Les formations dispensées à l'EPSI permettent soit :

- De trouver un emploi rapidement dans le secteur pour lequel l'élève a été formé ;
- De s'installer comme infirmier(e) indépendant(e) ;
- De continuer des études.

De manière plus concrète, les débouchés suivants peuvent être envisagés :

- Infirmier(e) en milieu hospitalier, en maison de repos, en maison de repos et de soins et autres services de santé.
- Infirmier(e) indépendant(e) ou associé(e) à un organisme de soins de santé à domicile.
- Accès à l'Enseignement Supérieur de type court ou long.
- Accès aux cours normaux techniques moyens permettant d'enseigner (CAP).
- Accès aux diverses formations proposées dans l'enseignement de promotion sociale (ex : gestionnaire de maisons de repos, oncologie, soins palliatifs, gériatrie...).
- Accès à la formation d'infirmier(e) cadre de santé (moyennant une année préparatoire).
- Accès à la formation de bacheliers en soins infirmiers en soins infirmiers avec le bénéfice de crédits d'études-« Passerelle ».
- Etc...



## Témoignages « d'anciens »

### **Romain Humbert, infirmier breveté, diplômé en 2012, 25 ans.**

Diplômé en 2012 de l'EPSI, j'ai tout de suite trouvé un poste au CHR de Namur, en gériatrie, avec l'appui du chef infirmier satisfait du stage réalisé lors de mes études. Après une année d'exercice, je suis retourné en France dans la région d'Aix en Provence, où j'ai pu trouver un poste rapidement, dans une clinique privée de soins de suite. J'ai travaillé 11 mois au sein de cette structure, sur un poste de nuit à plein temps. Désireux de découvrir un autre pays souvent cité en exemple au niveau des conditions de travail, j'ai trouvé via une agence d'intérim un emploi en Suisse à Fribourg, dans un home, où j'exerce depuis 7 mois. Mon objectif est désormais d'être recruté dans un hôpital en Suisse afin de m'installer durablement dans ce pays.

### **Marie-Laure DUFIEFS, infirmière brevetée, diplômée en 2012**

Quand j'ai été diplômée je suis partie 3 mois au Sénégal avec une ONG française. J'ai travaillé 2 mois dans une case de santé et 1 mois dans un hôpital. Magnifique expérience humaine. J'ai beaucoup appris de leur culture et de leur partage. C'était inoubliable. Dès mon retour, j'ai postulé et je suis maintenant infirmière au CHR de Namur.

### **Yolande LAMY, infirmière brevetée, diplômée en 2012, 44 ans.**

Je travaille en maison de repos depuis 15 ans.

J'ai débuté comme technicienne de surfaces avant de suivre les cours de promotion sociale pour devenir « Aide-soignante ».

Encouragée par mon employeur, j'ai entamé, à 38 ans, la formation d'infirmière hospitalière dans le cadre du « projet 600 ». Sortie avec « Grande distinction », j'ai réintégré la maison de repos où ma Direction m'incite maintenant à suivre une formation d'infirmière référente pour les stagiaires et ma passion pour le métier est intacte.



## OFFRE DE FORMATION

Le Brevet octroyé par l'Ecole Provinciale de Soins Infirmiers (EPSI) répond aux exigences européennes et doit permettre de pratiquer l'Art infirmier en Belgique mais également dans les autres pays de la communauté européenne.

La formation vise donc l'acquisition des 8 compétences européennes ;  
à savoir :

- A) la compétence de diagnostiquer de façon indépendante les soins infirmiers requis, sur la base des connaissances théoriques et cliniques en usage, et de planifier, d'organiser et d'administrer les soins infirmiers aux patients
- B) la compétence de collaborer de manière effective avec d'autres acteurs du secteur de la santé, ce qui inclut la participation à la formation pratique du personnel de santé
- C) la compétence de responsabiliser les individus, les familles et les groupes afin qu'ils adoptent un mode de vie sain et qu'ils se prennent en charge
- D) la compétence d'engager de façon indépendante des mesures immédiates destinées à préserver la vie et d'appliquer des mesures dans les situations de crise ou de catastrophe
- E) la compétence d'apporter de façon indépendante des conseils, des indications et un soutien aux personnes nécessitant des soins et leurs proches
- F) la compétence d'assurer, de façon indépendante, la qualité des soins infirmiers et leur évaluation
- G) la compétence d'assurer une communication professionnelle complète et de coopérer avec les membres d'autres professions du secteur de la santé
- H) la compétence d'analyser la qualité des soins afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle

par une formation qui privilégie l'aspect pratique et la « mise en situation » au travers des cours et des nombreux stages dès la première année ; qui forme à la diversité des structures de soins (hôpitaux – maisons de repos – soins à domicile – etc.)



	<b>Enseignement technique* (cours)</b>	<b>Enseignement clinique* (stages)</b>
1 <sup>e</sup> année	760 heures	520 heures
2 <sup>e</sup> année	700 heures	580 heures
3 <sup>e</sup> année	580 heures	700 heures
3 <sup>e</sup> complémentaire		666 heures
<b>Total</b>	<b>2040 heures</b>	<b>2466 heures</b>

\*Minimum

Notre formation, dépendant de l'enseignement dit « secondaire professionnel », est organisée en horaire de jour, selon un calendrier spécifique, défini par année d'études en fonction des impératifs associés au « Décret relatif au quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire – section : Soins infirmiers » (MB 23/06/2017).

L'école vise l'acquisition de l'autonomie du candidat infirmier, par la construction structurée, durant toute sa formation, de son portfolio et donc de son profil professionnel, conclue par un travail de synthèse rédigé en fin de « 3<sup>e</sup> année complémentaire ».

### Les conditions d'inscription

Pour être régulièrement inscrit en **1<sup>e</sup> année**, il faut être en possession d'un des éléments suivants :

- un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ;  
ou
- un certificat d'études de 6<sup>e</sup> année d'enseignement secondaire professionnel de plein exercice ou en alternance ;  
ou
- une attestation de réussite de l'épreuve donnant accès aux études d'infirmier(e) ;
  - section « gradué » ou « bachelier »
  - section « infirmier(e) hospitalier(e) » ou section « orientation santé mentale et psychiatrie »
  - une attestation de réussite de l'épreuve donnant accès aux études de « accoucheuse » ou « sage-femme » ;
- ou
- une décision d'équivalence à l'un des titres visés ci-dessus ;



ou

- à titre transitoire, le brevet de puéricultrice obtenu avant le 30 juin 1987 ou l'attestation de réussite de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice obtenue avant le 30 juin 1985 ;

ou, pour les personnes issues de l'enseignement de « promotion sociale » :

- un certificat correspondant au certificat d'études de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel (secteur : service aux personnes) de plein exercice, délivré par l'enseignement de promotion sociale en application de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la CF du 11 juin 1999 approuvant le dossier de référence de la section « complément de formation générale (code 041600S20D1) en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'études de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel (secteur services aux personnes) de l'enseignement de plein exercice ;
- un certificat de qualification d'aide-soignant de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale correspondant au certificat de qualification « aide-soignant » délivré à l'issue d'une 7<sup>e</sup> professionnelle « aide-soignant » subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice et certificat de formation générale complémentaire à un certificat de qualification du secteur « service aux personnes » ;
- un certificat de qualification d'aide-familial de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale correspondant au certificat de qualification « aide-familial » délivré à l'issue d'une 6<sup>e</sup> professionnelle « aide-familial » subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur et certificat de formation générale complémentaire à un certificat de qualification du secteur « service aux personnes ».

Pour être régulièrement inscrit en **2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année**, il faut être en possession de l'attestation de réussite de l'année précédente :

- brevet – section « infirmier hospitalier » ou section « santé mentale et psychiatrie »
- 60 crédits du bachelier en soins infirmiers ou sage-femme
- le certificat d'admission dans l'année suivante des sections précitées délivré par une H.E.
- une attestation de réussite des unités d'enseignement nécessaires délivrée par un établissement d'enseignement de promotion sociale.

Certaines conditions d'inscription sont complexes. Il peut être utile de contacter le secrétariat pour de plus amples informations.



Pour être régulièrement inscrit en **3<sup>e</sup> complémentaire**, il faut être en possession d'une attestation de réussite de 3<sup>e</sup> année des études menant à l'obtention du brevet d'infirmier(e) ; section « infirmier(e) hospitalier(e) » ou « santé mentale et psychiatrie ».

Attention que, quel que soit son parcours, l'élève doit totaliser à l'issue de sa formation le minimum de périodes d'enseignement clinique requis soit 2760 périodes. Aucune dérogation n'est possible.

### Profil du candidat.

Toute personne répondant aux conditions d'inscription, souhaitant exercer le métier d'infirmier, soit dans la continuité de ses études soit dans le cadre d'une réorientation de sa carrière, et ce, quel que soit son âge, consciente des exigences associées à ce métier (rigueur – discrétion – tolérance – respect des personnes et de leurs valeurs, force physique et psychologique, etc.) et des attitudes professionnelles <sup>(1)</sup> nécessaires à la formation et à l'exercice de la profession.

Acceptation de la critique, assiduité, autonomie, communication, débrouillardise, efficacité, esprit d'équipe, expression orale et écrite, hygiène personnelle, initiative, innovation, intégrité professionnelle, jugement, maîtrise de soi, organisation du travail, persévérance, prévenance, protection, respect de l'horaire de travail, respect de l'outillage, respect des lieux de travail, respect des règles, tenue professionnelle et vigilance <sup>(1)</sup>... sont donc des atouts de réussite.

### La formation est également ouverte :

- aux demandeurs d'emploi qui peuvent bénéficier d'une dispense de chômage (2) ;
- aux travailleurs occupés dans le secteur des soins de santé du secteur public / privé avec maintien de leur rémunération (moyennant l'acceptation de leur candidature auprès de l'organe officiel de financement) <sup>(2)</sup>.

(1) Références : Henri Boudreault Ph.D. professeur à l'UQAM en enseignement en formation professionnelle et technique.

(2) Soumis à conditions spécifiques ; s'informer auprès du secrétariat de l'école.



## Des cours et des stages.

### Horaires des cours.

Tous les jours, du lundi au vendredi, de 08h10 à 15h50, selon le calendrier de l'enseignement secondaire ; dispensés sur le site du Campus provincial, en groupe « classe » pour les cours techniques et en sous-groupes pour les cours de pratique professionnelle.

### Horaires des stages.

Sont fonction de l'année d'études et définis selon les nécessités des services et institutions fréquentées.

**1<sup>e</sup> année :** en général, 07h00 => 15h45 ; ou 12h30 => 20h30

**2<sup>e</sup> année :** en général, mêmes horaires et la prestation de 3 à 4 services de « week-end »

**3<sup>e</sup> année :** en général, mêmes horaires que 2<sup>e</sup> année et prestation d'un service de minimum 4 « nuits ».

Les horaires et plannings de stage sont définis par l'école et impliquent donc des déplacements fréquents pour lesquels une autonomie, un esprit d'initiative et d'entraide sont nécessaires.

En 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, des stages sont organisés pendant certains « congés scolaires ».

**3<sup>e</sup> complémentaire :** de août à janvier inclus, selon l'horaire type des institutions de soins fréquentées.

Notre enseignement fait partie intégrante de l'enseignement dit «secondaire professionnel» (4<sup>e</sup> degré). A ce titre, la législation associée à l'enseignement secondaire de plein exercice s'applique. En conséquence de quoi la présence à chaque heure de cours et de stage est obligatoire du 01 septembre au 30 juin de l'année concernée.

## Pour nous rejoindre :

En transports en commun :

Train (SNCB) : la gare de Namur est située à 25

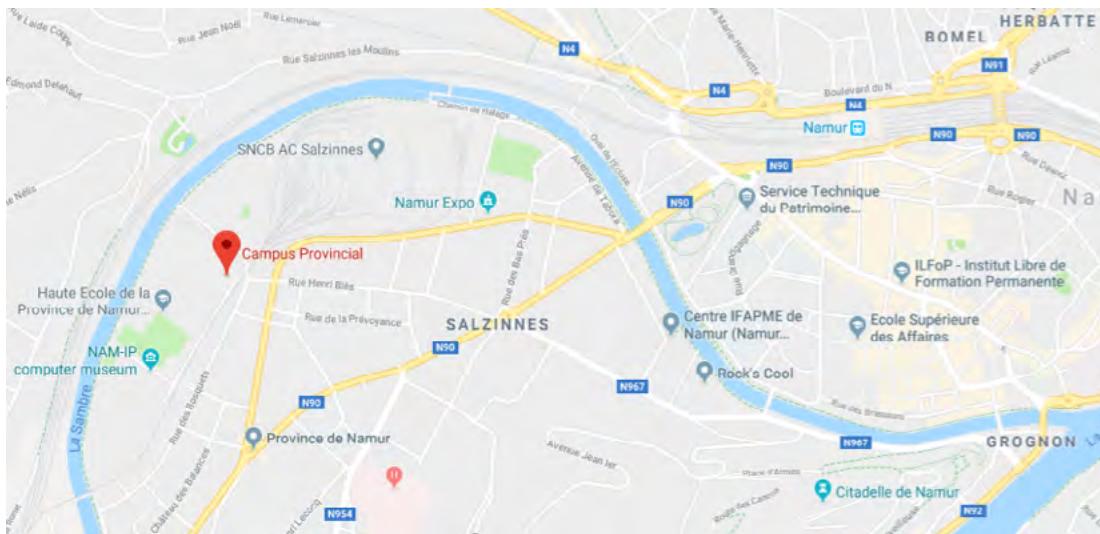
minutes à pied du campus Provincial

Combinaison train + vélo : Li bia vélo

Bus (TEC) : ligne 27 (Salzines-Balances).

En voiture :

Namur est à la croisée des axes autoroutiers E411 (Bruxelles-Luxembourg) et E42 (Liège-Mons)



Campus provincial  
Rue Henri Blès 188-190  
B-5000 Namur  
Tél. : +32(0)81 776 737

[ecole.infirmieres@province.namur.be](mailto:ecole.infirmieres@province.namur.be)  
[epinamur.wikeo.be](https://www.wiki.be/pt/epinamur)

[www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)